

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
et COMPTE – RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DIMANCHE 30 MARS 2014 à 18 HEURES

Présent(e)s : Mesdames BOURBON Marie-Christine, ELYSEE Christine, GIRIN Chantal, GRAMELLE Maria, GUILLOT Evelyne et VALLIN Danièle ainsi que Messieurs BARBE Laurent, GROS Sébastien, MARTIN Pascal, PERONNIER Cédric, PERROT-MINNOT Pascal, PIONCHON Philippe, REY Christophe, ROYER David et Nicolas VERGUET

Date de convocation : 24/03/2014

Ordre du jour :

- Fixation du nombre d'Adjoints,
- Elections du Maire et des Adjoints,
- Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints ;
- Désignation des délégués dans les établissements publics intercommunaux (Syndicats, Communauté de Communes),
- Délégation consentie par le conseil municipal au Maire (art. L 2122-22 du CGCT) ;
- Désignation des membres des commissions communales ;
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- Délégation de signatures,
- Questions diverses.

Affiché le 18 avril 2014

Procès-Verbal des élections du Maire et des Adjoints

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur VERGUET Nicolas, Maire, qui suite aux résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014 a déclaré installer Mesdames BOURBON Marie-Christine, ELYSEE Christine, GIRIN Chantal, GRAMELLE Maria, GUILLOT Evelyne et VALLIN Danièle ainsi que Messieurs BARBE Laurent, GROS Sébastien, MARTIN Pascal, PERONNIER Cédric, PERROT-MINNOT Pascal, PIONCHON Philippe, REY Christophe, ROYER David et lui-même dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame VALLIN Danièle, personne la plus âgée de l'assemblée a ensuite pris la présidence.

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Composition du Bureau : Madame GUILLOT Evelyne et Monsieur MARTIN Pascal ont été désignés comme assesseurs et Monsieur BARBE Laurent, secrétaire

Election du Maire

Candidat(e)s déclaré(e)s : une seule personne : Monsieur VERGUET Nicolas

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au président, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

-nombre de bulletins : 15

-nombre de bulletins blancs ou nuls : 01

-suffrages exprimés : 14

-majorité absolue : 08

-suffrages obtenus par le candidat : 14

Monsieur VERGUET Nicolas ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur VERGUET, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Elections des adjoints

1^{er} adjoint – délégué aux affaires communautaires et sociales

Candidat(e)s déclaré(e)s : une seule personne : Madame BOURBON Marie-Christine

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- suffrages obtenus par le candidat : 14

Madame BOURBON Marie-Christine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première adjointe.

2^{ème} adjoint – délégué aux finances pour la préparation des budgets, l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes et aux affaires scolaires

Candidat(e)s déclaré(e)s : une seule personne : Madame VALLIN Danièle

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- suffrages obtenus par le candidat : 14

Madame VALLIN Danièle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième adjointe.

3^{ème} adjoint – délégué aux travaux communaux et diverses autorisations telles que permission de voirie, arrêté de circulation...

Candidat(e)s déclaré(e)s : une seule personne : Monsieur ROYER David

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- suffrages obtenus par le candidat : 14

Monsieur ROYER David ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint.

4^{ème} adjoint – délégué à l'urbanisme et diverses autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, CU...)

Candidat(e)s déclaré(e)s : une seule personne : Monsieur PIONCHON Philippe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08
- suffrages obtenus par le candidat : 14

Monsieur PIONCHON Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième adjoint.

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS

Délibération n° 07/2014 : détermination du nombre d'adjoint à élire

Monsieur le Maire nouvellement élu informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des Adjointes et de délibérer dans un premier temps sur leur nombre.

Il explique qu'en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal soit 4.

En conséquence, il propose de fixer le nombre des adjoints à quatre (4).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer à quatre (4) le nombre d'adjoints à élire parmi les membres du Conseil Municipal.

Délibération n° 08/2014 : désignation des conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes Val Guiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les deux délégués qui représenteront la Commune au sein de la Communauté de Communes Val Guiers.

Il explique l'article L.273-11 du Code Electoral qui dispose que les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des Communautés de Communes soient automatiquement désignés dans l'ordre du tableau.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Nicolas VERGUET, Maire, Conseiller Communautaire et Madame Marie-Christine BOURBON, Première Adjointe, Conseillère Communautaire.

Délibération n° 09/2014 : désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Thiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Thiers sis le Sougey à Saint Alban de Montbel.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Considérant les seules candidatures de Messieurs VERGUET et PERROT-MINNOT pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués titulaires,

Considérant les seules candidatures de Messieurs MARTIN et GROS pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués suppléants,

Au premier tour de scrutin, les candidats ont été élus à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 10/2014 : désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Lycée Pravaz

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Lycée Pravaz de Pont de Beauvoisin (Isère).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Considérant les seules candidatures de Madame ELYSEE et Monsieur BARBE pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués titulaires,

Considérant les seules candidatures de Madame VALLIN et Monsieur PERONNIER pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués suppléants,

Au premier tour de scrutin, les candidats ont été élus à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 11 / 2014 : désignation des délégués au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (S.I.A.G.A.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents dont le siège est situé à Pont-de-Beauvoisin (Isère).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Considérant les seules candidatures de Messieurs PERONNIER et GROS pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués titulaires,

Considérant les seules candidatures de Messieurs MARTIN et PIONCHON pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués suppléants,

Au premier tour de scrutin, les candidats ont été élus à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 12/2014 : désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Scolaire de Montbel créé en 2004 et regroupant les communes du regroupement des écoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Considérant les seules candidatures de Mesdames VALLIN et GUILLOT et de Messieurs VERGUET et PERROT-MINNOT pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués titulaires,

Considérant les seules candidatures de Messieurs PIONCHON et BARBE pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués suppléants,

Au premier tour de scrutin, les candidats ont été élus à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°13/2014 : désignation des délégués au SIEGA (Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan sis à Pont de Beauvoisin (Isère), pour ce qui concerne la compétence assainissement « collectif » et « non collectif ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Considérant les seules candidatures de Messieurs ROYER et MARTIN pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués titulaires,

Considérant les seules candidatures de Messieurs REY et PERROT-MINNOT pour représenter la Commune au sein du Syndicat en tant que délégués suppléants,

Au premier tour de scrutin, les candidats ont été élus à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 14 /2014 : Commission d'Appel d'Offres - Désignation des membres

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal et en application des articles 22 et 23 du code des marchés publics, de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il précise qu'outre le Maire, son Président, cette commission doit être composée d'un suppléant à la présidence, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Désigne :

Monsieur Nicolas VERGUET, Président de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Danièle VALLIN, Suppléante à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres

Les délégués :

Titulaires	Suppléants
BOURBON Marie-Christine	GROS Sébastien
PIONCHON Philippe	PERROT-MINNOT Pascal
MARTIN Pascal	BARBE Laurent

Délibération n° 15/2014 : Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal,

Vu la délibération du 30 mars 2014 fixant le nombre d'Adjointes au Maire à quatre,

Vu l'arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature aux adjointes au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et avec effet au 31 mars 2014 de fixer les taux maximums annuels des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes au Maire, selon l'importance démographique de la commune, comme suit :

Population	MAIRE		ADJOINTS	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
500 à 999	31 %	1178.46	8.25 %	313.62

Monsieur Nicolas VERGUET, Maire, Mesdames Marie-Christine BOURBON et Danièle VALLIN, Adjointes, Messieurs David ROYER et Philippe PIONCHON, Adjointes percevront à compter du 31 mars 2014 les indemnités mensuelles précitées.

Délibération n° 16/2014 : délégations permanentes consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

Délibération n° 17/2014 : renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient, suite aux élections et à la demande de la Direction des services fiscaux, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Il précise que cette commission outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents propose les noms suivants :

Personnes domiciliées dans la Commune

Commissaires titulaires	Commissaires Suppléants
MARTIN Pascal	GENTIL-PERRET Simone
PERONNIER Cédric	GIRIN Daniel
PIONCHON Philippe	MIEGE Roger
REY Christophe	PERONNIER Evelyne
GUILLOT Evelyne	SOUSSAN Georges
BOURBON Marie-Christine	ELYSEE Christine
BARBE Laurent	GRAMELLE Maria
VALLIN Danièle	GIRIN Chantal
ROYER David	BERTRAND Isabelle
PERROT-MINNOT Pascal	GROS Sébastien

Personnes domiciliées hors de la Commune

Commissaires Titulaires	Commissaires suppléants
DEMEURE Pierre « Joudin » 73240 St Genix sur Guiers	CLAPERON Jean-Claude - Place Professeur Trillat 38480 Pont de Beauvoisin
PERRET Dominique « Gubin » 73330 Domessin	BERNERD Roger « Le Bajat » 73330 VEREL de MONTBEL

Délibération n° 18/2014 : désignation des délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel et la délibération du 23 janvier 2012 portant sur l'affiliation au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 1^{er} janvier 2012. Il rappelle que cet organisme propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...).

Il explique à l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner à nouveau les délégués qui représenteront le personnel communal au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres présents :

Madame VALLIN, Adjointe au Maire en qualité de déléguée élue,

Madame DESMONCEAUX Isabelle, Secrétaire de Mairie en qualité de déléguée agent.

Délibération n° 19/2014 : affectation du résultat d'exploitation 2013 au budget primitif 2014

Annule et remplace la décision n° 2/2014 du 6 MARS 2014 en raison des sommes inversées sur les lignes exécution et affectation.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **459.369, 03 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour Mémoire : Prévisions budgétaires 2013	
Virement à la section d'investissement :	435.174, 54
Résultat de l'exercice : Excédent.....	459.369, 03
Déficit	
A) Excédent au 31/12/2013	459.369, 03
• Exécution du virement à la section d'investissement.....	218.431, 19
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté exploitation 2014	240.937, 84
B) Déficit au 31/12/2013	
Déficit à reporter	

Délibération n° 20/2014 : désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation, le Ministre de l'Intérieur demande aux communes de désigner à nouveau, suite au renouvellement du conseil municipal, un élu en charge des questions de défense.

Celui-ci sera l'interlocuteur local des autorités militaires du département et de la région. Il aura pour mission de sensibiliser ses concitoyens aux questions intéressant la défense nationale.

Il propose de reconduire Monsieur Pascal PERROT-MINNOT dans cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents désigne Pascal PERROT-MINNOT pour assumer la fonction de correspondant défense.

COMPTE – RENDU et QUESTIONS DIVERSES

• **Délégation de fonction d'officier d'état civil et autorisation de signature à un agent**

Pendant toute la durée du mandat, délégation de fonction est donnée, sous la surveillance de Monsieur le Maire et sa responsabilité, à Madame DESMONCEAUX Isabelle, secrétaire de Mairie et rédacteur titulaire de la commune pour les dossiers et questions suivantes :

- Réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- Transcription et mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil
- Dresser tous actes relatifs aux déclarations évoquées ci-dessus
- Délivrer toutes copies, et extraits quelle que soit la nature des actes
- Vérification des données de l'état civil fournies par l'usager, auprès des officiers de l'état civil dépositaires de ces actes.

• **Composition du CCAS**

Le Président du CCAS est automatiquement le Maire.

Le reste du CCAS est composé de quatre membres élus et quatre membres extérieurs au Conseil qui seront, dans la mesure du possible, issus des organismes ou associations d'aide aux familles, de personnes âgées, de personnes handicapées...). L'UDAF devrait désigner une personne comme l'était jusqu'à présent Madame FRANCOIS. Un appel à candidature par voie d'affichage sera réalisé aux portes de la Mairie. Il convient d'ores et déjà d'approcher certaines personnes qui pourraient être désignées afin que Monsieur le Maire puisse nommer les 4 membres extérieurs à une prochaine réunion du Conseil Municipal et au plus tard le 30 mai 2014.

Il est désigné ce soir les 4 membres élus (hors Président) à la commission sociale. Ils siègeront au CCAS. La délibération de composition du CCAS sera prise dans un délai de 2 mois.

• **Composition des commissions communales**

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Agriculture	Pascal MARTIN et Cédric PERONNIER
Relation avec les associations communales	Nicolas VERGUET et Marie-Christine BOURBON
Fêtes et cérémonies – Divers évènements culturels, sportifs...	David ROYER, Chantal GIRIN, Danièle VALLIN et Christine ELYSEE
Finances (Impôts – Budget)	Danièle VALLIN, Nicolas VERGUET, Marie-Christine BOURBON, David ROYER, Philippe PIONCHON, Evelyne GUILLOT et Chantal GIRIN
Gestion administrative du personnel (délégué CNAS = 1 élu + 1 agent)	Danièle VALLIN et Isabelle DESMONCEAUX, Secrétaire
Commission Communale des Impôts Directs Président : Nicolas VERGUET	En attente d'une désignation des délégués par les services fiscaux (6 titulaires et 6 suppléants) suivant une liste proposée par le Conseil Municipal du 30 mars 2014 de 24 noms de propriétaires fonciers

Communication (informations diverses - Presse – Bulletin – site internet...)	Laurent BARBE, Pascal PERROT-MINNOT, Evelyne GUILLOT, Chantal GIRIN et Nicolas VERGUET
Relations RFF (Lyon Turin), ERDF	Christophe REY et Philippe PIONCHON
Sociale (CCAS) <ul style="list-style-type: none"> • 5 membres élus dont le Président qui sera automatiquement M. le Maire • 4 membres extérieurs désignés par Monsieur le Maire sur proposition de l'UDAF et autres organismes sociaux, associations Délégués aux associations : ADMR, Togo, Parisolidarité Répartition sur première réunion du CCAS	Nicolas VERGUET, Président Marie-Christine BOURBON, Maria GRAMELLE, Philippe PIONCHON et David ROYER Composition à valider dans un délai de 2 mois
Travaux neufs (hors entretien) Réhabilitation, réaménagement, restauration de bâti, sécurisation et réfection importante voirie...	David ROYER, Nicolas VERGUET, Philippe PIONCHON, Christine ELYSEE, Sébastien GROS, Pascale MARTIN et Pascal PERROT-MINNOT
Travaux entretien courant <ul style="list-style-type: none"> • Planification des travaux réalisés en interne par l'employé communal : fleurissement des espaces verts, travaux divers entretien des voiries et bâtiments • Intervention des entreprises privées 	David ROYER et Philippe PIONCHON
Accessibilité	Nicolas VERGUET, David ROYER, Pascal PERROT-MINNOT et Maria GRAMELLE
Urbanisme	Philippe PIONCHON, Nicolas VERGUET, Evelyne GUILLOT, Cédric PERONNIER, Sébastien GROS, Chantal GIRIN, Pascal PERROT-MINNOT et David ROYER
Sécurité – visite des ERP salle polyvalente, camping, Gamm Vert, Abbaye...	Christophe REY, David ROYER, Nicolas VERGUET, Christine ELYSEE
Correspondant Ministère de la Défense	Pascal PERROT-MINNOT
Conseil Municipal Jeunes	Pascal PERROT-MINNOT et Laurent BARBE
Commission d'Appel d'offres Président N. VERGUET	Nicolas VERGUET, Président Suppléant du Président : Danièle VALLIN 3 délégués titulaires : Marie-Christine BOURBON, Philippe PIONCHON et Pascal MARTIN (convier également David ROYER en tant que membre consultatif) 3 délégués suppléants : Sébastien GROS, Laurent BARBE et Pascal PERROT-MINNOT
Révision des listes électorales <ul style="list-style-type: none"> • 1 extérieur nommé par le Tribunal • 1 extérieur nommé par le Préfet 	Nicolas VERGUET, Président Pascal MARTIN Michel BRET-VITTOZ Simone GENTIL-PERRET

- **Dates avancées pour les prochaines réunions**
 - Commission finances : jeudi 10/04/2014 à 19H 30
 - Syndicat Scolaire de Montbel : jeudi 17/04/2014 à 19H 30
 - Conseil Municipal : jeudi 24/04/2014 à 20 H
- **Manifestation cérémonie du 8 mai – 11h30**
 - Préparation monument voir entretien fleurs drapeaux employé de voirie (achat gerbe)
 - Préparation apéritif de clôture (achat fournitures diverses)